Comment déclarer et gérer le code NACE dans le cadre des relations de travail ?

Réponse courte

Le **code NACE** (Nomenclature statistique des Activités économiques) est un identifiant statistique obligatoire attribué par le **STATEC** qui classe l'activité économique principale de chaque entreprise luxembourgeoise. Ce code doit être déclaré lors de l'**immatriculation au RCS**, puis mentionné dans la **déclaration d'exploitation** auprès du CCSS et pour chaque salarié via la **déclaration d'entrée**.

L'exactitude du code NACE est essentielle car il détermine l'application des **conventions collectives sectorielles** déclarées d'obligation générale, les **contributions** aux chambres professionnelles, et certaines obligations spécifiques selon le secteur. En cas de changement matériel d'activité principale, l'entreprise doit demander une modification auprès du **STATEC** et actualiser ses déclarations administratives. Le code NACE figure sur le **certificat d'affiliation** CCSS et doit être cohérent entre tous les documents officiels de l'entreprise.

Définition

Le **code NACE** est la classification européenne standardisée des activités économiques, établie par le règlement (CE) n°1893/2006 du Parlement européen et du Conseil. La version luxembourgeoise, dénommée **NACELUX**, suit la structure de la **NACE Rév. 2.1** (dernière mise à jour 2023) et structure les activités en sections, divisions, groupes et classes selon une hiérarchie à quatre niveaux.

Cette nomenclature permet une **identification statistique précise** du secteur d'activité et constitue la base pour déterminer l'application des **conventions collectives sectorielles** en vertu du principe selon lequel chaque entreprise relève d'un secteur d'activité économique déterminé. Le code NACE influence également les **contributions obligatoires** aux chambres professionnelles, la **classe de risque** déterminée par l'AAA pour l'assurance accident, et certaines obligations en matière de **santé et sécurité au travail**.

Conditions d’exercice

Le **STATEC** (Institut national de la statistique et des études économiques) est l'autorité luxembourgeoise responsable de l'**attribution et de la validation** des codes NACE. L'attribution se fait principalement lors de l'immatriculation initiale de l'entreprise et repose sur les informations transmises au Registre de Commerce et des Sociétés.

L'employeur doit veiller à la **présence du code NACE** dans :

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

- La **déclaration d'exploitation** initiale auprès du CCSS (dans les 8 jours suivant l'entrée du premier salarié)
- Chaque **déclaration d'entrée** (DECS/DECAFF) pour les salariés affiliés au CCSS
- Le **certificat d'affiliation** du CCSS remis à chaque salarié
- Les **extraits RCS** disponibles publiquement depuis février 2020
- Les documents officiels de l'entreprise selon les exigences sectorielles

Le code attribué doit **refléter l'activité principale effective**, c'est-à-dire celle qui génère la part la plus élevée de la **valeur ajoutée** en appliquant une méthode d'analyse descendante. En cas de plusieurs activités, seule l'activité principale détermine le code NACE officiel, bien que le STATEC puisse mentionner des activités secondaires significatives.

Modalités pratiques

Attribution initiale du code NACE :

- **Automatique** lors de l'immatriculation au RCS - le STATEC examine les informations déclarées et attribue le code approprié indépendamment de l'activité mentionnée en premier sur le formulaire
- **Vérification** possible via l'outil officiel "Recherche code NACE" sur MyGuichet.lu ou via le portail du Luxembourg Business Register (LBR)
- **Consultation** du code attribué sur les extraits RCS officiels de l'entreprise

Utilisation dans les déclarations sociales :

- **Mention obligatoire** dans le formulaire de déclaration d'exploitation initial auprès du CCSS
- **Inclusion** dans chaque déclaration d'entrée de salarié (formulaire DECS pour secteur privé)
- **Présence** automatique sur le certificat d'affiliation CCSS de chaque employé
- **Cohérence requise** entre le code au RCS, au CCSS et dans tous les documents administratifs

Procédure de modification :

- **Demande justifiée** à adresser au STATEC uniquement en cas de **changement matériel d'activité principale** réellement exercée
- **Informations requises** : matricule nationale, numéro RCS, description de la nouvelle activité principale, date effective du changement, justificatifs documentaires
- **Mise à jour en cascade** : après validation par le STATEC, actualisation au RCS (dans le délai d'un mois), au CCSS et auprès de l'Administration de l'enregistrement et des domaines
- **Conservation** des preuves de modification pendant au moins 5 ans (principe général de conservation des documents administratifs)

Points d'attention opérationnels :

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

- Le STATEC se réserve le droit de modifier d'office un code NACE si l'activité déclarée ne correspond pas à l'activité réellement exercée
- Les modifications de code NACE ne sont effectuées que dans un **but purement statistique** et doivent être dûment justifiées
- Un changement de dénomination, d'adresse ou de forme juridique **ne nécessite pas** de modification du code NACE si l'activité principale reste identique

Pratiques et recommandations

Pour une **gestion conforme et optimale** du code NACE :

Vérifications périodiques :

- **Contrôler annuellement** l'adéquation entre le code NACE attribué et l'activité réellement exercée, particulièrement lors de l'évolution de l'entreprise
- **Vérifier systématiquement** la cohérence du code entre les documents RCS, les certificats d'affiliation CCSS et les déclarations administratives
- **Intégrer** le contrôle du code NACE dans les audits sociaux et les due diligences RH

Documentation et traçabilité :

- **Conserver** tous les documents justifiant l'attribution initiale et les éventuelles modifications du code NACE
- **Archiver** les correspondances avec le STATEC concernant les demandes de modification
- **Documenter** les changements significatifs d'activité même s'ils ne donnent pas lieu à modification du code

Formation et sensibilisation :

- **Former le personnel RH** aux implications juridiques du code NACE, notamment sur l'application des conventions collectives sectorielles
- **Informer les dirigeants** des conséquences d'une mauvaise classification (application incorrecte du droit social, cotisations inadaptées)
- **Sensibiliser** aux enjeux lors des projets de diversification ou de restructuration d'activité

Gestion proactive :

- **Solliciter l'avis du STATEC** en amont en cas d'incertitude sur la classification appropriée, particulièrement pour les activités nouvelles ou hybrides
- **Consulter régulièrement** les mises à jour de la nomenclature NACELUX disponibles sur le site du STATEC
- **Anticiper** les démarches de modification en cas de pivot stratégique ou de diversification majeure

Vigilance particulière :

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

- **Porter attention** aux entreprises avec plusieurs activités : seule l'activité contribuant le plus à la valeur ajoutée détermine le code principal
- **Ne pas confondre** le code NACE (statistique, attribué par le STATEC) avec les classifications sectorielles spécifiques à certaines conventions collectives
- **Être attentif** aux implications en cas de modifications : certaines conventions collectives ou aides étatiques sont directement liées au code NACE

Cadre juridique

Référence	Objet
Règlement (CE) n°1893/2006 du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 2006	Établissement de la nomenclature statistique des activités économiques NACE Rév. 2 au niveau européen
NACELUX Rév. 2.1 (version 2023)	Adaptation luxembourgeoise de la NACE Rév. 2, gérée par le STATEC
Code de la sécurité sociale - Article 7	Obligations d'affiliation et déclarations auprès du CCSS
Loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le RCS ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises - Article 12, alinéa 3	Mention du code NACE dans les extraits du Registre de Commerce et des Sociétés
Règlement grand-ducal du 21 décembre 2007 portant exécution de la loi du 19 décembre 2002	Modalités d'application concernant les informations à publier au RCS
Loi modifiée du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions	Cadre général des autorisations d'établissement et mentions obligatoires
Code du travail - Articles L.161-1 à L.166-9	Conventions collectives et leur champ d'application sectoriel
Code du travail - Articles L.164-8 et suivants	Procédure de déclaration d'obligation générale des conventions collectives sectorielles

Une **classification erronée** du code NACE peut entraîner plusieurs conséquences pour l'employeur et les salariés :

Impacts juridiques et sociaux :

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

- Application **incorrecte** d'une convention collective sectorielle, exposant l'employeur à des réclamations salariales rétroactives
- **Non-respect** des obligations spécifiques à certains secteurs en matière de santé-sécurité, de formation professionnelle ou d'organisation du travail
- **Engagement de la responsabilité** de l'employeur en cas de préjudice subi par le salarié du fait d'une mauvaise classification (exemple : non-application d'avantages conventionnels)

Conséquences administratives et financières :

- **Cotisations inadaptées** aux chambres professionnelles (Chambre de Commerce, Chambre des Métiers, Chambre d'Agriculture)
- **Difficultés d'accès** à certaines aides étatiques sectorielles ou dispositifs de soutien liés au code NACE
- **Complications** lors de contrôles de l'ITM, du CCSS ou de l'Administration des contributions directes

Principe de cohérence : Il est **impératif** de maintenir la cohérence entre le code NACE déclaré au RCS (source officielle), celui figurant au CCSS (déclarations sociales) et celui mentionné dans tous les documents administratifs de l'entreprise. Toute divergence doit être corrigée immédiatement après détection.

Recours en cas de désaccord : Si l'entreprise conteste le code NACE attribué par le STATEC, elle doit formuler une **demande motivée** accompagnée de justificatifs démontrant que l'activité réellement exercée diffère de celle identifiée. Le STATEC examine chaque demande au cas par cas et peut maintenir, modifier ou affiner le code selon les éléments probants fournis.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.